

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE QUESTEMBERT N°135/2026**

Objet : Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire de la Commune de Questembert

- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du CASF
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 fixant à 14 le nombre d'administrateurs du CCAS ;
- Vu l'affichage en Mairie en date du 23 Mars 2026 ;
- Vu la proposition faite par l'UDAF.

Arrête :

Article 1er : Est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Questembert :

- Monsieur Pierrick LE BRIS, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Et publication ou notification
Signature :

Fait à Questembert, le 13 avril 2026

Le Maire,

Boris LEMAIRE

